Pour M. le Dasen de Haute-Garonne,  
  
Nous sommes enseignant.es en REP + ; adjoint.e, directeur.trice ou remplaçant.e sur les temps de pondération ("ZIL REP +").  
  
Depuis la rentrée de septembre, nos emplois du temps ont été modifiés et presque toutes les heures de pondérations prévues ont été annulées.  
  
Cette non application de la pondération est une remise en cause des obligations réglementaires de service (ORS) des personnels titulaires de classe et des indemnités des remplaçants.  
  
Nous souhaitons donc avoir plusieurs informations de votre part :  
  
- Quelle programmation est prévue, durant l'année 2020-2021, pour organiser les heures de pondération et garantir que les obligations de service soient respectées ?  
  
- Pour les remplaçants, quelles que soit leurs affectations actuelles, bénéficieront-ils des indemnités afférentes aux remplaçants en REP + ? de l'ASA pour 20/21 ?

- Le ministère a autorisé 90 recrutements d'enseignants-contractuels dans notre département ; moins d'une trentaine ont été recrutés.  
Pourquoi ne recrutez-vous des personnels qui permettraient le rétablissement d'un fonctionnement normal dans les écoles de REP + ?  
  
  
Cordialement,  
L’équipe enseignante de l’école